

La Nation

Journal vaudois

JAA. CH-1000 Lausanne 1 Poste CH SA

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



L'homme augmenté

Le transhumanisme est un mouvement de pensée qui juge possible, et désirable, d'améliorer l'humanité en recourant méthodiquement aux techniques de pointe, génétiques, informatiques, cybernétiques, aux nanosciences, à l'intelligence artificielle, etc. L'«homme augmenté» qui en sortira sera plus fort et plus rapide, plus intelligent, plus durable, peut-être immortel. Ce «plus» non suivi d'un «que» indique que le but est indéfini. Il s'agit de créer en continu un homme toujours plus fort, toujours plus rapide, etc.

Parmi les transhumanistes connus, citons l'homme d'affaires Elon Musk et Klaus Schwab, le fondateur du Forum de Davos.

Quand passe-t-on de l'homme ordinaire à l'homme augmenté? A partir de quel pourcentage de compléments techniques devient-on un cyborg? Bien difficile à dire. D'une certaine façon, la technique est naturelle à l'homme. Le levier, la roue, le feu, les habits, les lunettes, les aspirines, les antibiotiques nous sont naturels. Plus exactement, ils nous sont *devenus* naturels. La distinction entre artificiel et naturel semble n'être qu'une question de temps et d'habitude. Les exosquelettes, les yeux électroniques et le sang artificiel nous apparaîtront tout ce qu'il y a de plus naturel quand les savants en seront à envisager la vision à 360°, les transplantations de cerveau et la télépathie pour tous.

Si donc toute technique peut être «naturalisée», il est vain de chercher dans la technique elle-même les critères qui distinguent l'usage naturel de l'abus. Ces critères, on les trouvera plutôt du côté de l'utilisateur.

Nous en proposons deux. Le premier est le respect de l'unité de l'âme et du corps. Ce critère est directement vital, car l'âme et le corps se nécessitent l'une l'autre dès les premières cellules: l'âme emplit, anime et façonne le corps, tandis que le corps fixe l'âme, lui impose ses limites matérielles, l'insère

dans le temps et l'espace. L'utilitarisme transhumaniste néglige ce lien de réciprocité: il ne voit dans l'âme qu'une volonté illimitée et dans le corps qu'un matériau à la disposition de cette volonté.

La chirurgie esthétique illustre cette conception quand elle remodèle un patient selon les canons esthétiques du jour: lèvres plus pleines, nez rectifié, paupières relevées, joues retendues, jabot lissé, et, dans la foulée, poitrine augmentée et retendue, muscles regonflés, ventre et cuisses liposucés, etc. On n'en finit jamais de se perfectionner.

Bien souvent, ce genre de «perfectionnement» déséquilibre le visage au point d'en faire regretter l'imperfection originale. Et ce déséquilibre s'accroît au fil des nouvelles corrections qu'appellent les nouveaux outrages du temps, jusqu'au surgissement de ce terrifiant masque inexpressif qu'on nomme le *surgical look*, anglicisme qu'on peut traduire par *bistourire*, et qui désigne un visage déserté par l'âme.

Imaginons qu'un savant transhumaniste me greffe des muscles de sauterelle¹ avec lesquels je ferais des sauts de vingt mètres de hauteur. Qu'advient-il de mes articulations et de ma voûte plantaire qui devront supporter le choc fracassant d'une retombée de saut équivalant à une chute de six étages, de mes poumons et de mon cœur qui devront pomper l'oxygène et le sang nécessaires, de ma cervelle secouée comme salade en panier? Ma survie l'exige: il faut tout changer, autre peau, autres os, autre cœur, autres poumons, autre cervelle. Or, ma manière de parler et d'écrire, de marcher et de rire, mes routines, mes tics et mes tocs se sont développés en fonction de mes caractéristiques physiques. Serai-je encore moi, après la totale?

Et l'immortalité, fantôme ultime des transhumanistes? On pense à Tithon, ce prince troyen qui, rendu immortel

par Zeus à la demande de sa fiancée Eôs, ne cessa de se ratatiner au fil des ans, jusqu'à n'être plus qu'un petit insecte noirâtre: le roi des dieux n'avait pas jugé opportun de joindre l'éternelle jeunesse à l'immortalité. «Pas de problème, rétorquera le transhumaniste, le renouvellement des cellules fera partie du forfait.»

Réponse insuffisante. Les établissements médico-sociaux comptent toujours plus de ces centenaires, physiquement assez bien portants, mais qui se voient progressivement dépouillés de leurs repères sociaux, moraux et professionnels, de leurs amis, de leurs enfants et de toutes les raisons qu'ils avaient de vivre. L'immortel subira l'éradication constante de son propre passé tout au long des temps nouveaux qu'il traversera sans fin.

On n'imagine d'ailleurs même pas ce que serait une vie humaine privée de son point final terrestre, privée de cette mort, «aphrodisiaque de la vie», comme le disait Sylvain Tesson à *La Grande Librairie*².

Le second critère que nous proposons est l'acceptabilité sociale de l'homme augmenté. Comment la nouveauté technique va-t-elle s'insérer dans la communauté et ménager l'équilibre entre l'individu transhumain et le monde humain qui l'entoure? Car l'homme qui ne vieillira plus, qui courra à 100 (ou à 1000) kilomètres à l'heure, celui qui aura mémorisé «La Légende des siècles» au cours du *week-end*, celui qui, chronomètre en main, jouera deux fois plus vite que Vladimir Horowitz, celui qui peindra un Rembrandt inédit avec le pied, celui qui verra, entendra et sentira à travers les murs, tous ces individus augmentés risquent fort de susciter la répulsion fascinée qu'ont toujours suscitée les monstres. En version douce, on les exhibera dans des cirques comme autrefois l'homme-éléphant, les frères siamois ou la femme à barbe. En version modérée, on les concentrera sur une île et en version dure, on les exterminera.

Cette malédiction est présente même dans les films de super-héros. Les *X-Men*, mutants dotés de pouvoirs surhumains, sont rejetés et persécutés. Spiderman et Batman sont toujours peu ou prou suspects, même aux yeux de leurs admirateurs. Leurs actes héroïques ne font que suspendre la suspicion le temps d'un de ces applaudissements fusionnels de babas benêts dont les Américains raffolent. Les «réplicants» artificiels de *Blade Runner*³ sont si parfaits qu'ils finissent par éprouver des sentiments humains: c'est précisément à ce moment-là que les régulateurs officiels doivent les «retirer», c'est-à-dire les abattre. La société n'aime pas les *aliens*.

Ceux qui considèrent les transhumanistes comme des sauveurs de l'humanité devraient reconsidérer l'intérêt qu'il y a à apprendre un poème par cœur, à se l'approprier en étapes successives qui sont autant de découvertes, plutôt que de se le faire incorporer en 0,8 secondes, en même temps que l'entier de la poésie française; à gravir pas à pas un 4000 mètres plutôt que de s'y faire téléporter; à préférer suer sang et eau face à une sonatine récalcitrante que de se faire implémenter, pour une somme modique, une puce «Virtuosité plus» destinée à épater ses amis; à se faire craquer la cervelle pour décortiquer un argument; à identifier ses faiblesses et à les combattre, ou à les accepter; à mourir de sa belle ou laide mort plutôt que d'étirer indéfiniment une jeunesse dépourvue de la perspective même d'un accomplissement; en un mot, à devenir soi-même dans la patience, l'effort, l'expérience des réussites et des échecs, des fourvoiements et des repentirs plutôt que de se faire «augmenter» sous anesthésie, sans limites et sans repos.

Olivier Delacrétaz

¹ Relire *Les cargos du Crépuscule*, M. Tillet, Editions Dupuis, 1961.

² *La Grande Librairie*, France 5, le 11 mai dernier.

³ *Blade Runner*, Ridley Scott, The Ladd Company, 1982.

Les ténèbres du PLR

La Tribune du PLR vaudois, dans son édition du 25 mai dernier, titre fièrement le message de son président, M. Marc-Olivier Buffat: «POST LUX TENEBRAS?» lequel commente avec une touchante ignorance: «Faut-il désormais inverser la célèbre phrase... (après les ténèbres la lumière)?» Les latinistes de gauche doivent, comme nous, se tordre de rire, car l'inversion ne change nullement le sens de la phrase: c'est le génie de la langue latine. L'accusatif de *tenebras* se

rattache à *post*, en tout cas en poésie, quelle que soit sa place dans la phrase, laquelle signifie toujours: «Après les ténèbres la lumière!» Sans pédanterie nous suggérons à M. Buffat la correction suivante, qui peut lui être utile: *Post lucem tenebrae*. Mais peut-être préférera-t-il conserver le texte original (qui n'est pas de Calvin, mais tiré du livre de Job) pour évoquer le succès du PLR aux prochaines élections fédérales.

D. L.

Programme des Entretiens du mercredi

Le programme des Entretiens du mercredi continue.
Nous nous réjouissons de vous y retrouver!

Prochain rendez-vous:

22 juin: Le paysage artistique jurassien
Avec MM. Jutard et Guignard

Vacances d'été

Reprise des entretiens le mercredi 24 août.

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Du parti agraire à l'UDC

Des batailleurs! C'est ainsi qu'on pourrait, en un mot, faire le portrait des agrariens vaudois durant le siècle d'existence de leur parti. Fêtant leurs 100 ans en 2021, ils ont commandé une histoire de leur mouvement à M. Olivier Meuwly, l'insurpassable connaisseur de l'histoire politique suisse et vaudoise des XIX^e et XX^e siècles. Et cette histoire est plutôt mouvementée. Leur nom a d'ailleurs changé plusieurs fois: le Parti agraire des débuts est devenu le Parti national paysan, puis le Parti des paysans, artisans et indépendants (longtemps connu sous le sigle PAI), avant de devenir l'UDC vaudoise dans la foulée du parti suisse. Le cap politique a tout autant varié, comme on verra. Mais trois choses demeurent au fil des décennies, des réformes internes et parfois des crises: la pugnacité au service de la cause paysanne, un patriotisme un peu exclusif exaltant les valeurs nationales cultivées par la classe moyenne, et un esprit d'indépendance rebelle aux conformismes du moment.

Batailleurs contre le parti radical, que les fondateurs, à Zurich en 1917, à Berne

en 1919 et chez nous deux ans plus tard, jugeaient trop mou dans la défense du monde rural. Batailleurs contre le grand capital suspect de s'enrichir en négligeant le sort des petits paysans et artisans. Batailleurs durant des lustres contre les privilèges des fonctionnaires. Batailleurs contre le parti suisse à certaines occasions. Batailleurs contre eux-mêmes lors de soubresauts internes.

D'un siècle de grands combats et de solides coups de gueule, il est assez difficile de dégager une ligne politique. Disons que cette ligne est sinueuse. Si l'UDC actuelle passe pour être le parti le plus «à droite» de Suisse et du Canton, son ancêtre vaudois, dans les années 1930, virait à gauche et s'est allié occasionnellement avec les socialistes et même l'extrême gauche. Mais aussi avec Arthur Fonjallaz, connoté fasciste, dans sa lutte contre les francs-maçons! Lors des scrutins fédéraux, ils ont été parfois fédéralistes et parfois non: ils ont soutenu le premier projet de loi fédérale

sur l'aménagement du territoire, heureusement en vain. Les origines chrétiennes de beaucoup de ses membres les ont rendus sensibles à la question sociale et leur soin de la terre aux questions environnementales, où ils furent pionniers à certains égards; ils tentèrent même de faire une place en leur sein au jeune mouvement écologiste. Qu'en reste-t-il aujourd'hui?

Imprévisibles à plus d'un titre et d'ailleurs très minoritaires, ils ont été tenus longtemps à l'écart du pouvoir par les radicaux dominants et leurs alliés libéraux.

Faut-il vraiment placer ce parti à un endroit précis de l'éventail politique?

Un tournant est pris lorsque les radicaux, ayant perdu un siège au profit des socialistes en 1956 et voyant un troisième socialiste entrer au gouvernement en 1958, s'attachent à renforcer le centre-droite en offrant désormais une place au PAI sur la liste de la nouvelle Entente vaudoise. Et Marc-Henri Ravussin sera élu. Il n'a d'ailleurs pas un caractère accommodant dans ses idées politiques, et le PAI, au sein de l'Entente vaudoise, passera durablement pour un partenaire incertain, placé à la gauche de la coalition. Le positionnement sera plus centriste lorsque Marcel Blanc puis Jean-Claude Mermoud accèderont au Conseil d'Etat. Et depuis que l'UDC vaudoise s'est plus ou moins rapprochée de la ligne blochérienne, le parti a renforcé sa clientèle citadine et sa députation au Grand Conseil comme au Conseil national... mais n'a pas pu rester au gouvernement, plus ou moins ostracisé par une partie du camp bourgeois!

Mais faut-il vraiment placer ce parti à un endroit précis, entre droite et gauche, de l'éventail politique? Les agrariens ont

généralement témoigné de beaucoup d'indépendance d'esprit; on les a décrits parfois comme des râleurs invétérés; ils sont en tous cas souvent critiques à l'égard des gouvernants. Francs de collier, ils n'acceptent pas d'entrer dans un moule. Ceux qui, au temps de l'Entente vaudoise, venaient défendre une position, comme orateurs hors partis, devant les assemblées radicales et PAI sentaient bien la différence. Chez les radicaux, la discipline régnait, le comité directeur faisait connaître son préavis et le malheureux contradicteur n'avait guère de chance de renverser la vapeur, sauf si la voix forte d'un Marc-Henri Chaudet ou d'un Pierre Jomini venait à son aide. Chez les agrariens, au contraire, les avis les plus opposés s'exprimaient toujours sans retenue et le suspense durait jusqu'au vote de l'assemblée.

L'ouvrage de M. Meuwly intéressera les amateurs d'histoire politique vaudoise. Le cheminement des agraro-UDC y est décrit avec précision et objectivité: ce n'est pas un panégyrique. Les silhouettes de personnalités marquantes – et bien marquées! – du parti sont joliment dessinées, celle du père fondateur Albert Wulliamoz, celles – outre les conseillers d'Etat déjà cités – d'Albert Brochon, de Charles Bettens, d'Olivier Delafontaine, de Pierre Teuscher, de Jean-Pierre Berger et d'autres. Et, à travers les hauts et les bas de ce curieux parti, on suit un siècle de politique électorale vaudoise, avec les heurs (voire les heurts!) et malheurs de tous ceux qui voulaient conserver ou conquérir le pouvoir.

Jean-François Cavin

Olivier Meuwly, L'UDC vaudoise 1921-2021, De l'opposition paysanne au néoconservatisme, Infolio Editions 2022, 224 p., illustré.

La numérisation de l'administration fédérale

La Nation a présenté l'année dernière, sous la plume de Marc-Olivier Busslinger, un avant-projet de loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA)¹. La Ligue vaudoise avait pris position sur ce thème lors de la procédure de consultation².

Le message du Conseil fédéral aux Chambres vient de paraître³, et il vaut donc la peine de se pencher à nouveau sur ce sujet, même s'il reste ardu.

Selon notre édition du *Petit Robert*, le numérique peut être défini comme l'ensemble des techniques utilisant des chiffres (par opposition à «analogique»); par extension, il s'agit des nouvelles technologies de l'information et de la communication, à commencer par internet.

Aujourd'hui, l'administration fédérale est essentiellement analogique (fondée sur des documents papier). Demain, elle sera surtout numérique (fondée sur l'informatique).

A l'issue de la procédure de consultation, le Conseil fédéral a abandonné le point le plus controversé de l'avant-projet, à savoir la possibilité pour la Confédération d'imposer aux cantons et aux communes l'utilisation de services administratifs en ligne, ainsi que des normes techniques, organisationnelles et de procédure. Le message explique cette renonciation:

Dans ce contexte, les gouvernements cantonaux rejettent clairement le cadre contraignant qui serait imposé aux cantons par les art. 12 (services administratifs en ligne) et 13 (normes) de l'avant-projet de loi, en particulier parce que les cantons doivent pouvoir disposer de la plus grande marge de manœuvre possible dans la mise en œuvre du droit fédéral. [...]

Le présent projet révisé de la LMETA tient compte de cette opposition – qui n'émane d'ailleurs pas que des cantons – et renonce à ces deux dispositions.⁴

Il n'en demeure pas moins que la base constitutionnelle du projet de loi fédérale reste controversée. L'article précité

de *La Nation* et la prise de position de la Ligue vaudoise avaient déjà soulevé cette question.

Le message du Conseil fédéral reconnaît lui-même le problème:

La Constitution fédérale ne contient aucune disposition formelle qui permettrait à la Confédération d'imposer l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités. Le P-LMETA mentionne dans son préambule l'art. 173, al. 2, Cst. En application d'une convention de technique législative, cette disposition sert à fonder des compétences fédérales qui ressortissent à l'existence et à la nature de l'Etat fédéral et pour lesquelles la Constitution ne fournit aucune base expresse.⁵

L'article 173 alinéa 2 de la Constitution fédérale dit ceci: «L'Assemblée fédérale traite en outre tous les objets qui relèvent de la compétence de la Confédération et qui ne ressortissent pas à une autre autorité fédérale». Le lien avec l'administration numérique ne saute pas aux yeux...

Le pouvoir fédéral avait tenté d'instaurer autrefois des «compétences tacites». Il se réfère maintenant à des compétences implicites, qui ressortiraient «à l'existence et à la nature de l'Etat fédéral». A nos yeux, cette façon de vouloir «tordre» les principes constitutionnels reste inacceptable.

Antoine Rochat

¹ Marc-Olivier Busslinger, «Nouvelles de la cyberadministration fédérale», *La Nation* n° 2174 du 7 mai 2021.

² La réponse de la Ligue vaudoise à la consultation est disponible sur son site internet.

³ FF 2022/804. Ce message contient 116 pages...

⁴ FF 2022/804, p. 18. L'opposition qui n'émane «pas que des cantons» est-elle une allusion voilée à la réponse de la Ligue vaudoise?

⁵ FF 2022/804, p. 105. Cette «convention de technique législative» nous paraît plus que douteuse!

Une affaire en règles

La presse quotidienne m'a appris récemment que l'Etat de Vaud met à disposition des élèves féminines des protections périodiques gratuites dans cinquante et un établissements de formation, à titre d'expérience pilote. J'admire la sollicitude du département qui maternelle la jeunesse. De mon temps, les filles se débrouillaient toutes seules; c'était une époque où la providence administrative avait des limites. Il arrivait bien sûr que l'une ou l'autre d'entre nous, imprévoyante ou mal équipée, soit la victime rougeoyante d'un petit accident; on n'en faisait pas un drame; on en rigolait entre ados. Le temps de l'hygiène collective est arrivé; dont acte.

Ce qui m'«interpelle», comme on dit aujourd'hui, ce sont les annonces collatérales à celle de ce secours salvateur. Je découvre en effet que l'expérience pilote repose sur un questionnaire auquel ont répondu 13'600 élèves de l'école obligatoire (7^e à 11^e année) et post-obligatoire. Les choses ont donc été faites scientifiquement. Ce sondage semble unique en Suisse, déclare fièrement l'officialité; ce qui montre à quel point notre Canton est progressiste dans son activité statistique et dans son assistance aux filles démunies. Il révèle que trois quarts des élèves menstruées se sont trouvées en manque de protection à l'école – enfin ce phénomène social majeur est quantifié – et que 5% disent avoir des difficultés financières à s'en acheter; de

méchants esprits penseront que c'est bien peu pour justifier la mobilisation du Département, mais cette pensée mesquine fait bon marché de la détresse des plus faibles.

L'Etat de Vaud, non content d'innover dans la protection gondolo-sociale, est aussi inventif sur le plan du langage. Car cette enquête fait partie d'un projet d'ensemble intitulé *Agir contre la précarité menstruelle*. On connaissait déjà la précarité financière de nos miséreux (si nombreux selon Caritas et selon le vieux professeur marxiste Calame), la précarité professionnelle qui guette tant de futurs chômeurs, la précarité morale des minorités sexuelles épelées au fil des lettres de l'alphabet; voici donc une nouvelle précarité qui enrichit notre vocabulaire et notre connaissance de la situation victimaire du sexe qu'on ne voulait pourtant plus dire faible.

Mon étonnement atteint son comble lorsque je lis une estimation des coûts – forcément modérés – que représente la distribution gratuite des produits hygiéniques (d'ailleurs garantis biologiques), estimation due à une dame qui occupe la fonction de *déléguée à la protection du climat scolaire*. Il me semblait bien que les effectifs du département de Mme Amarelle augmentaient indûment. Voilà le début d'une explication. Et la croissance du fonctionariat en tire les profits, même si c'est grâce aux pertes...

Jeanne-Françoise Weinkeller

Les forces territoriales

Un outil précieux pour la politique de sécurité

Le stratège Carl von Clausewitz proposait dans son ouvrage *Vom Kriege* une liste des avantages du défenseur sur l'attaquant. Parmi ceux-ci, l'actualité ukrainienne nous invite à nous intéresser en particulier à la *Landwehr*.

La *Landwehr*, que l'on traduirait aujourd'hui par défense populaire ou garde nationale, était une importante réforme prussienne suite aux catastrophes défaites de 1806 à Iéna et Auerstedt face à Napoléon. Elle devait être la réponse à la levée en masse républicaine française, conçue comme un moyen de générer rapidement une grande capacité militaire. Clausewitz relève que la *Landwehr* est plus précieuse pour la défense que pour l'attaque en raison de forces morales élevées et d'un important ancrage territorial. En effet, son utilisation est intentionnellement locale, circonscrite à une zone géographique définie. Elle constitue un système formel qui permet aux citoyens n'étant pas incorporés dans les troupes régulières de défendre leur foyer.

Les moyens lourds d'une armée sont rarement stratégiquement décisifs mais donnent un avantage à l'infanterie. Nous l'avons relevé dans une précédente *Nation*, il ne suffit pas d'avoir une artillerie pléthorique pour contrôler un pays. Le général Pétain évoquait en 1922: «L'artillerie conquiert, l'infanterie occupe.» La guerre en Ukraine montre que ce postulat est toujours d'actualité. D'un côté, les Russes disposent de moyens de feu à longue portée capables d'infliger des pertes substantielles aux Ukrainiens mais

manquent cruellement de l'infanterie nécessaire au contrôle des zones occupées. De l'autre côté, les Ukrainiens alignent une importante force de défense territoriale qui s'apparente à la *Landwehr*.

Ces forces territoriales sont un atout pour plusieurs raisons. Premièrement, elles contribuent à la protection des infrastructures critiques, approvisionnements, axes de communication, etc. Elles tiennent des checkpoints, assurent une présence militaire loin du front et limitent les actes de sabotage. Elles soulagent ainsi les troupes d'élite plus lourdement équipées et destinées au combat décisif. Dans une guerre de haute intensité, ces forces rapidement mobilisables peuvent affaiblir l'adversaire et attaquer ses arrières. Cela s'est vérifié en Ukraine où les brigades territoriales ont absorbé l'essentiel de l'offensive de Moscou durant les premiers jours. Elles ont profité de la désorganisation russe pour mener un combat de chasse contre l'adversaire en progression et son ravitaillement, offrant ainsi du temps à l'armée de campagne pour se préparer.

Deuxièmement, par leur ancrage territorial et leur proximité avec la population dont elles sont issues, ces forces sont des senseurs hors pair quand il s'agit de renseigner les autorités et le commandement militaire sur un terrain dont elles connaissent parfaitement chaque recoin. Elles sont à même de déceler des changements au sein de la population ou de la

rassurer. Elles garantissent le lien avec les organisations de police ou de sauvetage et collaborent avec les institutions civiles.

Troisièmement, ces forces sont une réserve légèrement armée mais capable de monter rapidement en puissance. Encadrées par des vétérans de l'élite, équipées et formées en quelques jours sur des systèmes modernes décisifs, ces forces peuvent agir comme un démultiplicateur des effectifs et contribuer à la liberté de manœuvre du chef militaire.

Finalement, les forces territoriales permettent de limiter les perturbations générées par les réseaux alliés de partisans en les intégrant dans la structure militaire

Le spectre du retour de la guerre a poussé plusieurs pays à se doter de forces territoriales.

formelle afin de canaliser leur bonne volonté. S'ils ne sont pas conduits, ces partisans peuvent perturber les actions de l'armée régulière, par exemple en sabotant des voies de communications nécessaires à la mobilité des propres troupes. Le colonel Hans Frick le soulignait dans son bréviaire tactique: «La guérilla ne donne des effets satisfaisants que lorsqu'elle est conduite par le haut. Les exploits de quelques francs-tireurs sans plan d'ensemble n'auront le plus souvent qu'un médiocre rendement.»

Dans un conflit de basse ou de moyenne intensité, l'incorporation de citoyens plus âgés dans les forces territoriales n'est pas un problème puisque la protection d'infrastructures critiques, par exemple, ne requiert pas la même

endurance physique ni le même savoir-faire aux armes que le combat de haute intensité. Ces forces doivent être équipées légèrement et de manière décentralisée, afin d'être mises sur pied rapidement sans recourir à une logistique pondéreuse. Elles peuvent même être nourries et logées par l'habitant.

La Suisse a connu un système de *Landwehr* qui incorporait les hommes de 33 à 42 ans. Elle défendait les frontières, et assurait la défense aérienne ou des tâches de protection au profit de l'armée de campagne. Le principe a été abrogé avec la réforme Armée 95 après le choix d'une réduction des effectifs au vu de l'évolution favorable du contexte de politique de sécurité. Si elles peuvent être efficaces dans les combats de contre-insurrection, les petites armées high-tech professionnelles ne permettent pas de gagner des conflits de haute intensité. L'expérience ukrainienne montre que la capacité de générer des réserves est un des facteurs clés du succès. Les forces territoriales peuvent être une solution. Le spectre du retour de la guerre de haute intensité en Europe a poussé plusieurs pays à se doter de forces territoriales, à l'instar de la *Heimevernet* norvégienne ou de la Ligue de défense estonienne. D'autres pays y réfléchissent et les futurs développements de l'armée suisse prennent déjà en compte la nécessité de disposer de forces territoriales légères. Nos conscrits pourraient un jour à nouveau servir dans la *Landwehr*.

Eduard Hediger

Qu'est-ce qu'un « élevage intensif » ?

Au menu des votations fédérales du 25 septembre prochain figure l'indigeste initiative populaire «Non à l'élevage intensif en Suisse». Le Conseil fédéral, suivi par le Parlement, recommande au peuple et aux cantons de la rejeter¹.

Les 27190 Vaudois qui l'ont signée, alors qu'il n'y a eu que 25027 parapheurs zurichois, souhaitent en réalité supprimer la viande de nos assiettes.

Le nouvel article 80a qui devrait être introduit dans la Constitution fédérale invite le législateur à protéger «la dignité de l'animal dans le domaine de la garde d'animaux à des fins agricoles», la dignité de l'animal comprenant le droit de ne pas faire l'objet d'un élevage intensif. Cette notion désigne «l'élevage industriel visant à rendre la production de produits d'origine animale la plus efficace possible et portant systématiquement atteinte au bien-être des animaux».

Les dispositions d'exécution peuvent certes prévoir des délais transitoires de 25 ans au plus, mais si la législation n'est pas entrée en vigueur dans les trois ans à compter de l'acceptation de l'initiative, le

Conseil fédéral doit édicter des dispositions par voie d'ordonnance.

La législation d'exécution doit fixer des exigences qui correspondent au moins à celles du cahier des charges 2018 de Bio Suisse. Ce cahier des charges, dans sa version actuelle, n'autorise que deux poulaillers de 2000 poules pondeuses par exploitation. Pour les poulets à l'engraissement, sont seuls autorisés quatre troupeaux de 500 bêtes chacun.

Ce qu'il faut savoir, c'est que la Suisse a fixé des effectifs maximums, de telles limites n'existant pratiquement pas à l'étranger. Il s'agit des 18000 poulets à partir de 43 jours d'engraissement et de 18000 pondeuses de plus de 18 semaines. De telles règles existent aussi pour les porcs et les bovins d'engraissement².

La plupart des producteurs d'œufs, de poulets, de chair et de viande, de porc en particulier, devraient réduire drastiquement leur cheptel si l'initiative passait. Il n'y aurait alors plus aucune rentabilité et ces exploitations cesseraient leur activité liée à la production de viande. Pour continuer à consommer de tels produits, les grands distributeurs pourraient

théoriquement se tourner vers l'étranger pour importer massivement ce qu'on ne produirait plus chez nous. Mais l'initiative impose à la Confédération d'édicter des dispositions interdisant l'importation de produits d'origine animale qui ne respecteraient pas les principes de l'initiative. De telles exigences étant inconnues chez nos voisins, nous ne pourrions plus importer de viande et d'œufs.

Pourquoi affirmer que l'objectif à long terme de cette initiative est d'interdire la consommation de produits d'origine animale? L'organisation qui a lancé l'initiative se nomme «Sentience Politics». Son objectif est de «placer les intérêts des animaux non humains au cœur de la société». Elle préconise la *RRR* révolution, soit qu'il n'est permis de nuire à un animal que s'il peut être prouvé qu'il n'existe aucune alternative valable. Or, dans le secteur agricole, selon cette organisation, des millions d'animaux sont tués après quelques mois de vie, sans qu'il soit nécessaire d'apporter la moindre preuve de l'absence d'alternative. Il convient dès lors de réduire le nombre d'animaux utilisés dans l'agriculture lorsqu'il sera possible d'assurer une alimentation équilibrée sans produit d'origine animale. Enfin, les produits d'origine animale doivent être évités et remplacés³.

La dignité de l'animal est pourtant et clairement mise en avant par la Loi fédérale sur la protection des animaux et son ordonnance d'exécution⁴. On laisse le lecteur parcourir ces textes, sévères et détaillés. La Loi sur l'agriculture, ainsi que celles sur la protection de l'environnement, sur l'aménagement du territoire

et sur la protection des eaux empêchent la prolifération d'exploitations hors sol. Diverses normes exigent que les déjections des animaux puissent être épandues sur les terres desdites exploitations. Il y a aussi des normes concernant la quantité de fourrage à disposition. Il ne faut pas omettre non plus les paiements directs destinés à favoriser le bien-être animal par la promotion de systèmes de stabulation respectueux et les sorties régulières en plein air. Il faudrait un numéro complet de ce journal pour résumer tout ce qui est prévu en matière agricole pour assurer le bien-être animal et la durabilité, sans compter tout ce qui est mis en œuvre pour promouvoir l'agriculture biologique.

C'est la raison pour laquelle cette initiative doit être rejetée. Ce qu'elle promeut pour les animaux et l'environnement est déjà solidement ancré dans les textes légaux et réglementaires en vigueur. Elle serait donc inutile. Son acceptation aurait pour effet de ruiner de nombreux agriculteurs et de nous obliger dans quelques années à satisfaire nos besoins en protéines animales en mangeant des grillons domestiques, des criquets migrants et des vers de farine.

Nous voterons non à ce texte excessif et inutile.

Jean-Michel Henny

¹ Message du Conseil fédéral du 19 mars 2021, Feuille fédérale 2021 1244.

² Ordonnance sur les effectifs maximums, RS 916.314.

³ <https://sentience.ch/fr/>

⁴ Loi fédérale sur la protection des animaux, RS 455.

Toute l'Angleterre

Au jubilé de platine d'Elisabeth II, un régiment défile lors de la parade de la garde royale. La troupe est précédée d'un beau chien gris, qui s'avance dignement tenu en laisse par un militaire en grande tenue.

A la télévision française, le journaliste dialogue avec un colonel anglais

retraité, qui a servi dans la garde. Le Français ratiocine: «Pourquoi exactement ce régiment a-t-il cette mascotte et défile-t-il avec elle à sa tête?» L'Anglais: «C'est une tradition; et ils conservent cette tradition.» Tout est dit.

J.-F. C.

Principes du libéralisme

J'ai défendu quarante ans le même principe; liberté en tout, en religion, en philosophie, en littérature, en politique: et par liberté, j'entends la triomphe de l'individualité, tant sur l'autorité qui voudrait gouverner par le despotisme, que sur les masses qui réclament le droit d'asservir la minorité à la majorité. Le despotisme n'a aucun droit. La majorité a celui de contraindre la minorité à respecter l'ordre: mais tout ce qui ne trouble pas l'ordre, tout ce qui n'est qu'intérieur, comme l'opinion; tout ce qui, dans la manifestation de l'opinion, ne nuit pas à autrui, soit en provoquant des violences matérielles, soit en s'opposant à une manifestation contraire; tout ce qui en fait d'industrie, laisse l'industrie rivale s'exercer librement, est individuel, et ne saurait être légitimement soumis au pouvoir social.

Ces lignes de Benjamin Constant (1767-1830), extraites de la préface aux *Mélanges de littérature et de politique* (1829), disent en peu de mots l'essence du «libéralisme», anglicisme apparu vers 1819. Il faut y joindre l'injonction fameuse figurant dans *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*: Prions l'autorité de rester dans ses limites.

Qu'elle se borne à être juste; nous nous chargeons d'être heureux.

On ne comprend rien aux propos de Constant, issu d'une famille huguenote de l'Artois réfugiée à Lausanne après la révocation de l'Edit de Nantes, si on ne les rapporte pas à la volonté des premiers penseurs du libéralisme, en Grande-Bretagne et en France, de contenir pour toujours les guerres de religion qui avaient déchiré l'Europe aux XVI^e et XVII^e siècles.

La conception aristocratique du libéralisme de Constant paraît raisonnable. Olivier Meuwly et Enzo Santacroce s'en inspirent dans leur livre *Pour une régénération du libéralisme* (Slatkine 2021). Régénérer le libéralisme? Ne serait-il plus lui-même? Les deux auteurs vaudois le croient, qui souhaitent redresser une doctrine libérale dénaturée.

La liberté est la *valeur*, diraient les Modernes, la plus haute. Elle appartient à tous les hommes. La liberté consiste pour l'individu à adorer, à penser, à dire, à écrire et à entreprendre ce qu'il veut, du moment où l'accomplissement de sa

volonté ne nuit pas à autrui. Les libéraux abhorrent la violence, notamment quand elle est exercée par l'autorité étatique en place. Les individus sont égaux devant les règles de conduite qu'ils établissent ensemble et auxquelles ils consentent tous. Ils obéissent aux lois et ne se soumettent pas aux personnes. Les contraintes qu'ils n'ont pas choisies, de quelque autorité qu'elles émanent, religieuse ou politique, les horripilent. Les libéraux voient d'un bon œil la compétition entre individus sous forme de concurrence économique. Mais celle-ci aussi peut dégénérer en violence. C'est pourquoi, dans l'univers libéral, il est aussi question d'ordre, d'Etat. Le régime peut revêtir les habits de la monarchie ou de la démocratie, du moment qu'une constitution et un parlement encadrent le pouvoir. C'est le respect de l'intégrité physique et morale des individus qui fixe les limites.

Les individus, pour survivre d'abord, puis pour jouir de la vie, poursuivent le plaisir et évitent la peine, travaillent, produisent et consomment, échangent les biens produits, s'associent et signent des contrats. Chacun envisage son intérêt propre. L'Etat se borne à faire respecter un ordre contractuel qui s'établit spontanément à partir des échanges entre individus. Toute volonté de viser un bien commun et d'y plier les individus est néfaste, qu'elle provienne d'une confession religieuse majoritaire, d'un monarque absolu, de la masse démocratique, de la terreur révolutionnaire ou d'un Napoléon.

Le libéralisme repose sur des fondements philosophiques et anthropologiques établis par des penseurs bien connus: Spinoza, Hobbes, Locke, Mandeville, Adam Smith, Montesquieu, Constant, Tocqueville, Spencer, Mill, Hayek. Il s'appuie sur un droit naturel égalitaire dit *moderne*. Les individus naissent libres et égaux en droits. Ils s'approprient et cultivent les terres dont ils ont besoin pour produire leur subsistance. Le droit de propriété est fondamental. L'homme est réputé bon ou méchant de nature, cela dépend des philosophes. Selon Hobbes, la lutte de tous contre tous définit l'état de nature; les individus choisissent de déléguer une partie de leur souveraineté à un monarque tout-puissant qui leur apportera



Abondance de cornes

Dans les sociétés occidentales angoissées par la surpopulation, on pourrait s'attendre à ce que les familles nombreuses ne soient pas vues d'un très bon œil. Et pourtant, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que la presse nous a appris la naissance de Tarun, cinquième enfant de Quetta et de Jaffna.

LE COIN DU RONCHON

Il faut dire que Tarun est un rhinocéros indien, qui réjouit désormais les visiteurs du zoo de Bâle. Et comme rien ne va de soi dans le monde moderne, on précisera que ses parents sont aussi des

la sécurité. L'homme est dans tous les cas *perfectible, une réalité mouvante*, progressant vers un avenir meilleur.

L'individu est par essence un être de désir, qui vise à se conserver et à accroître sa puissance d'agir. Selon Spinoza, il ne désire pas les choses parce qu'elles sont bonnes, mais celles-ci sont bonnes parce qu'il les désire. Il échange ce qu'il produit pour obtenir ce qui lui manque. La production s'accroît et les besoins se diversifient, exigeant la division du travail et la spécialisation. Les intérêts s'harmonisent d'eux-mêmes. Le *doux commerce* et les rivalités limitées à la sphère marchande remplacent la guerre. L'égoïsme de l'individu est bon en soi. Adam Smith écrit: *Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière et du boulanger, que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leur intérêt. Nous ne nous adressons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme.* Mandeville renchérit: *Les vices privés font la vertu publique.*

Parfois l'égoïsme déborde. Adam Smith sort opportunément de son chapeau le principe de *sympathie*. L'individu agit en vue de son avantage propre, mais il lui arrive d'éprouver de la compassion pour le malheur d'autrui, non par altruisme, mais parce qu'il sait que le même malheur pourrait l'atteindre. Il se hâte d'aider un miséreux, espérant la réciprocité en cas de retournement de situation. Ainsi un ordre plus doux s'instaure.

Après les découvertes de Darwin, le libéralisme anglo-saxon prend un tour évolutionniste. La société change sans cesse, les mutations sont rapides; certains individus s'adaptent, d'autres sombrent dans la pauvreté, la concurrence se durcit.

Associé de nos jours au capitalisme et à la démocratie, le libéralisme aurait assuré, selon ses partisans, la paix et l'abondance en Occident depuis 1945. Après la chute du mur de Berlin, on crut brièvement à la fin de l'histoire. La démocratie libérale allait s'étendre à la planète. La crise financière de 2008 engendra des doutes. Le capitalisme libéral fut accusé de tous les maux: délocalisations, chômage, inégalités croissantes, dilapidation des ressources matérielles et humaines, mise en danger des écosystèmes, individualisme dévastateur.

Est-il possible de sauver le libéralisme comme le souhaitent MM. Meuwly et Santacroce? Nous le verrons bientôt.

Jacques Perrin

A la chasse aux fake news

C'est le titre d'un bref article paru dans le journal *Coopération* du 26 avril dernier. On y reprend quelques conseils donnés par Pro Juventute aux parents, pour aider leur enfant à distinguer le vrai du faux dans le flot d'informations diffusé par les réseaux sociaux sur lesquels les adolescents sont particulièrement actifs.

Le premier conseil est de lui expliquer que «tout ce qu'il voit ou entend sur le web n'est pas forcément vrai», ce qui n'est pas... forcément faux! Ensuite, il s'agit de «rechercher ensemble des *fake news*»; cela signifie donc que les parents et l'enfant savent déjà plus ou moins que telle ou telle information est considérée comme une fausse nouvelle, mais passons!

Le conseil suivant est de vérifier la source de chaque information en cherchant à s'informer sur l'auteur de la vidéo ou de l'article en question. Rien à redire à cela. En revanche, l'étape suivante nous laisse très dubitatif: si «le fait véhiculé [...] est aussi rapporté par d'autres médias considérés comme «sérieux», vous pouvez lui [à votre enfant] dire qu'il y a de grandes chances qu'il soit véridique». D'abord, il faudrait définir ce qu'est un «média sérieux», qui a toutes les chances d'être l'organe qui dit ce que vous pensez, éternel dilemme de l'œuf et de la poule; ensuite, si une information est reprise telle quelle par plusieurs médias, c'est peut-être simplement que beaucoup de «médias sérieux» reprennent des informations d'agences de presse sans en vérifier la source ou s'interroger sur leur pertinence ou leur degré de véracité.

Le dernier conseil est d'apprendre à l'enfant «à utiliser des outils qui l'aideront à vérifier des infos. Le Décodex du journal *Le Monde* en est un». Or on sait bien que cet outil développé par un journal «sérieux» plutôt de gauche ne brille pas par son objectivité.

Qu'on nous permette deux conseils. Premièrement, et surtout sur des sujets sensibles (pandémie, changement climatique, conflit en Ukraine, etc.), il est judicieux de diversifier les sources d'information (même et surtout contradictoires), puis de comparer, d'analyser la manière de présenter le sujet... et de faire preuve d'un peu de jugeotte pour en retirer ce qui nous paraît plus ou moins vrai ou vraisemblable, tout en étant conscient que chacun de nous n'est pas à l'abri de préjugés et de partis pris et que, en fin de compte, il n'est pas toujours possible de dégager une vérité certaine.

Deuxièmement, nous ne saurions trop inciter les parents (ainsi que nos lecteurs!) à lire l'ouvrage de Jacques Baud, *Gouverner par les fakes news* (Éditions Max Milo, 2020); ils y apprendraient entre autres que la même information diffusée par un grand nombre de médias n'a pas forcément «de grandes chances» d'être «véridique», que les plus grands émetteurs d'info sont les Etats eux-mêmes, info trop souvent reprises sans esprit critique par les médias. Pour conclure, laissons la parole à M. Baud dans son avant-propos: «En fait, notre perception des événements est très partielle, et donc partielle. Nous croyons avoir une information objective et complète, mais ce n'est pas le cas: de légères omissions, simplifications et autres distorsions modifient de manière subtile notre façon de comprendre le monde. [...] Ce que nous tenons pour des certitudes n'est qu'un trompe-l'œil souvent grossier: les rapports officiels et la presse internationale démontrent que l'information est là, disponible, à condition que l'on se donne la peine de la chercher.» Mais cela demande du temps, parfois même beaucoup de temps, et trop de journalistes ne veulent ou ne peuvent plus le prendre, hélas.

Frédéric Monnier

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges